

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 077-7448/19/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale des Ponts et l'Etat pour l'élaboration d'un atlas raisonné et d'un atlas thématique sur le secteur du Littoral de l'Etang de Vaïne

MET 19/13233/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence, dans le cadre d'une candidature conjointe avec les communes de Vitrolles et de Rognac, a été lauréate de l'Appel à projets « Repenser la périphérie commerciale » organisé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Cet appel à projets porte l'objectif d'accompagner les collectivités territoriales à engager la mutation des périphéries commerciales en perte d'attractivité, en accélérant la définition de projets de renouvellement urbain et commercial.

Par délibération n° URB 029-4784/18/BM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé une convention bipartite par laquelle l'Etat s'est engagé à subventionner à hauteur de 60 000 euros HT le financement d'une mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage d'élaboration d'un Plan Guide sur le secteur du Littoral de l'Etang de Vaïne.

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales propose d'approfondir ce partenariat en subventionnant l'Ecole Nationale des Ponts afin qu'un groupe de 6 étudiants en première année de Master AMUR (Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage Urbaine) puisse réaliser dans le cadre de leur « Atelier Métropolitain », une étude urbaine composée d'un atlas raisonné et d'un atlas thématique, sur le secteur de projet du Littoral de l'Etang de Vaïne.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Les autres étudiants de cette promotion de Master I AMUR travailleront sur les projets de deux autres candidatures lauréates de l'Appel à projets « Repenser la Périphérie Commerciale ».

La subvention de l'Etat à l'Ecole Nationale des Ponts pour l'«Atelier Métropolitain» du Master AMUR s'élève à 10 000 euros.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à ce que ses élus et/ou ses agents participent aux différentes étapes qui ponctuent l'exercice pédagogique aux côtés des étudiants et de leurs enseignants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° URB 029-4784/18/BM du 13 décembre 2018 portant approbation de la convention "Repenser la périphérie commerciale".

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'aménagement de l'espace métropolitain, en matière de politique locale de l'habitat, en matière de politique de la ville, en matière de gestion des services d'intérêt collectif, en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, en matière de développement et aménagement économique, social et culturel.
- Que le partenariat proposé avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et l'Etat s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux côtés des communes de Rognac et de Vitrolles dans le cadre de l'Appel à Projets national « Repenser la Périphérie commerciale ».
- Que l'élaboration d'un atlas raisonné et d'un atlas thématique par les étudiants du Master AMUR de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées contribuera à l'identification des enjeux du secteur du littoral de l'étang de Vaïne en matière d'aménagement du territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la Convention de partenariat entre l'Ecole Nationale des Ponts, l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour l'élaboration d'un atlas raisonné et d'un atlas thématique sur le secteur du Littoral de l'Etang de Vaïne ci-annexée.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS